

Paris, le 19 décembre 2013

Le trilogue du 18 décembre 2013 réunissant le Parlement européen et les Etats membres a abouti à un accord provisoire qui a été salué par M. Michel Barnier - commissaire européen chargé du Marché intérieur et des Services.

Sauf rebondissement, cet accord devrait être entériné très prochainement. La réforme de l'audit devrait donc s'achever - au niveau européen - avant la fin de l'année ou tout début 2014.

**Presque deux ans après sa constitution pour faire entendre la voix des cabinets d'audit indépendants dans le débat, Option Initiatives Audit se félicite des principaux termes retenus par le trilogue**, et tout particulièrement de la prolongation à 24 ans de la rotation obligatoire en cas de co-commissariat aux comptes.

Les membres d'Option Initiatives Audit peuvent être fiers des résultats obtenus. Leur mobilisation sans relâche a incontestablement permis de peser sur les débats et de faire évoluer la réforme proposée en novembre 2011 par la Commission européenne. Au cours de ses nombreux rendez-vous à Bruxelles, Option Initiatives Audit a en effet pu constater que les arguments des petits et moyens cabinets, notamment en faveur de la qualité de l'audit et de la déconcentration du marché, étaient bien accueillis par de nombreux pays, élus et fonctionnaires européens.

**Le tableau ci-dessous retrace les axes stratégiques d'Option Initiatives Audit et le chemin parcouru depuis bientôt deux ans :**

Proposition OIA	Compromis du Trilogue du 18 décembre 2013
Une longue durée de rotation des firmes d'audit, au minimum de 18 ans (contre 6 ans dans le projet de la Commission)	Une durée de rotation de 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes (contre 9 ans dans le projet de la Commission)
Une prime au co-commissariat aux comptes : - au moins 6 ans supplémentaires (durée de rotation) - voire 12 ans en cas de rotation des tâches au sein du collège	1. Une prime de durée de 14 ans sur la durée de base et de 4 ans sur l'option appel d'offres 2. Cette durée étendue n'est pas conditionnée à la rotation précoce d'un commissaire aux comptes 3. Pas d'appel d'offres obligatoire en cas de renouvellement d'un co-commissaire
Un renforcement de la liste des services interdits de façon à s'aligner sur la situation en France	Une liste de services interdits renforcée, très proche de celle existant en France
1. Des honoraires connexes encadrés, voire plafonnés à 10% des honoraires d'audit (comme la proposition de la Commission) 2. Un relèvement du plafond à 20% en cas de co-commissariat aux comptes 3. Un lissage du plafond sur 3 ans, sur une base consolidée (et non pas statutaire)	1. Un plafonnement des honoraires connexes à 70% des honoraires d'audit (dans tous les cas) 2. Une option Etat membre pour encadrer le dispositif des services connexes 3. Le plafond est lissé sur 3 ans sur une base consolidée
Une autorisation inconditionnelle des services connexes requis par la législation nationale ou européenne	Les services connexes requis par la législation nationale ou européenne ne sont pas pris en compte dans le plafonnement

Proposition OIA	Compromis du Trilogue du 18 décembre 2013
Un maintien de la durée du mandat à 6 ans	Maintien d'une durée de mandat supérieure à un an conjugué à une durée de rotation compatible avec le mandat de 6 ans (24 ans pour le co-commissariat aux comptes)
Une suppression de la barrière à l'entrée liée au plafond d'honoraires en proportion du chiffre d'affaires de la firme d'audit (15%)	Suppression de la mesure couperet de démission obligatoire de l'auditeur associée au seuil de 15%
Une période de transition adaptée : - 10 ans pour tous les mandats - une durée de rotation équivalente à celle de la réforme pour les mandats récents	Une période de transition adaptée : - entre 6 et 9 ans pour tous les mandats - une durée de rotation équivalente à celle de la réforme pour les mandats récents
L'introduction du principe de proportionnalité des mesures (rotation, appel d'offres...) : - adaptation voire exemption pour les PME - renforcement des mesures pour les entités dites « systémiques » (grandes banques, assurances et grosses capitalisations)	La directive adopte le principe d'audit adapté aux PME. En revanche, l'approche différenciée des entités dites systémiques n'a pas été retenue.

**Ainsi, Option Initiatives Audit peut se réjouir que, suivant ses propositions :**

- Le co-commissariat aux comptes ait été fortement encouragé ;
- L'option de prorogation de la rotation courte de 10 ans soit placée sous la responsabilité de l'Etat membre, donc de la France favorable au co-commissariat aux comptes et non aux appels d'offre ;
- La durée de rotation soit suffisamment longue pour limiter les risques induits de concentration et rendre le co-commissariat aux comptes attractif ;
- La création d'une liste de services interdits et un plafonnement à 70% des services connexes évitent une trop forte marchandisation de notre fonction ;
- Les modalités de transition évitent des situations couperet et permettent un temps d'adaptation au marché et à nos cabinets.

**Option Initiatives Audit regrette toutefois de ne pas avoir été totalement entendue, notamment sur les aspects suivants :**

- Les effets néfastes (coûts, qualité, concentration) des appels d'offres qui ont malheureusement été considérés comme un dispositif permettant d'étendre la rotation initiale de 10 ans à 20 ans ;
- L'introduction de mesures de proportionnalité qui auraient permis de mieux cibler la réforme sur les entités présentant un risque systémique.

Option Initiatives Audit va poursuivre son engagement et veiller à la défense de ses convictions et intérêts. **Car si la réforme est sur le point de s'achever au niveau européen, il convient de rester actifs et impliqués, en particulier pendant la phase à venir de transposition de la réforme en droit français.** Option Initiatives Audit pourra alors bénéficier du crédit qu'elle a acquis auprès des instances professionnelles, de la Chancellerie, du trésor et de la RP France, faisant d'Option Initiatives Audit un interlocuteur reconnu, force de propositions dans l'intérêt général de la profession.

Retrouvez toutes les informations sur le blog dédié d'Option Initiatives Audit :  
[www.blog-audit.com](http://www.blog-audit.com)